

## A partir du 1er juillet, les voitures essence plébiscitées en ville !

Les vignettes de couleur permettant d'identifier les véhicules selon leur niveau de pollution seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les voitures essence Euro 5 et Euro 6 et les voitures électriques pourront circuler dans tous les cas lors de restrictions décidées par les maires des villes. Les carburants contenant le plus d'éthanol, l'essence SP95-E10 et le Superéthanol-E85, contribueront de plus en plus à la lutte contre la pollution de l'air.



### Les véhicules essence mieux classés

Annoncé en juin 2015, le système de vignettes de couleurs sur les véhicules pour réguler la circulation devrait entrer en vigueur cet été, selon le gouvernement. À chaque couleur correspondra une catégorie de véhicules classés selon leur impact sur la qualité de l'air. Avec ce dispositif, le gouvernement souhaite « inciter les automobilistes à se mobiliser pour la qualité de l'air ». De fait, les véhicules essence seront parmi les mieux classés, notamment les voitures particulières à essence Euro 5 et Euro 6, placées dans la catégorie 1.

## Pour rouler encore plus vert, passez au bioéthanol !

Le système de pastilles permettra aux véhicules les moins polluants de circuler dans les centres-villes en cas de restriction de circulation décidée par les maires. Et pour aller encore plus loin et limiter la pollution tout en payant moins cher, les automobilistes peuvent d'ores et déjà rouler au SP95-E10, contenant jusqu'à 10% de bioéthanol. 94% des véhicules essence en circulation\*\* peuvent utiliser cette essence, plus écologique, donc moins taxée et moins chère que le SP95 de 4 à 5 centimes par litre en moyenne, dans une même station-service\*.

Encore plus verts, les véhicules flexfuel peuvent rouler au Superéthanol-E85 qui contient jusqu'à 85% de bioéthanol. Encore moins cher, ce carburant, vendu en moyenne 0,71€/litre\*, permet d'économiser environ 35 centimes par litre par rapport au SP95, compte tenu de la consommation au kilomètre. Il permet de réduire d'au moins 40% les émissions nettes de gaz à effet de serre.

Mobilisons-nous dès aujourd'hui pour une meilleure qualité de l'air !

### À propos de la Collective du bioéthanol

*La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol (en pur ou dans un dérivé) est incorporé à ce jour dans les essences en France jusqu'à 7,5% dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85.*

#### **CONTACTS PRESSE : CORIOLINK**

Xavier YVON – 06 88 29 72 37 – [xavier.yvon@coriolink.com](mailto:xavier.yvon@coriolink.com)

Lisa OMARA – 06 52 25 07 66 – [lisa.omara@coriolink.com](mailto:lisa.omara@coriolink.com)